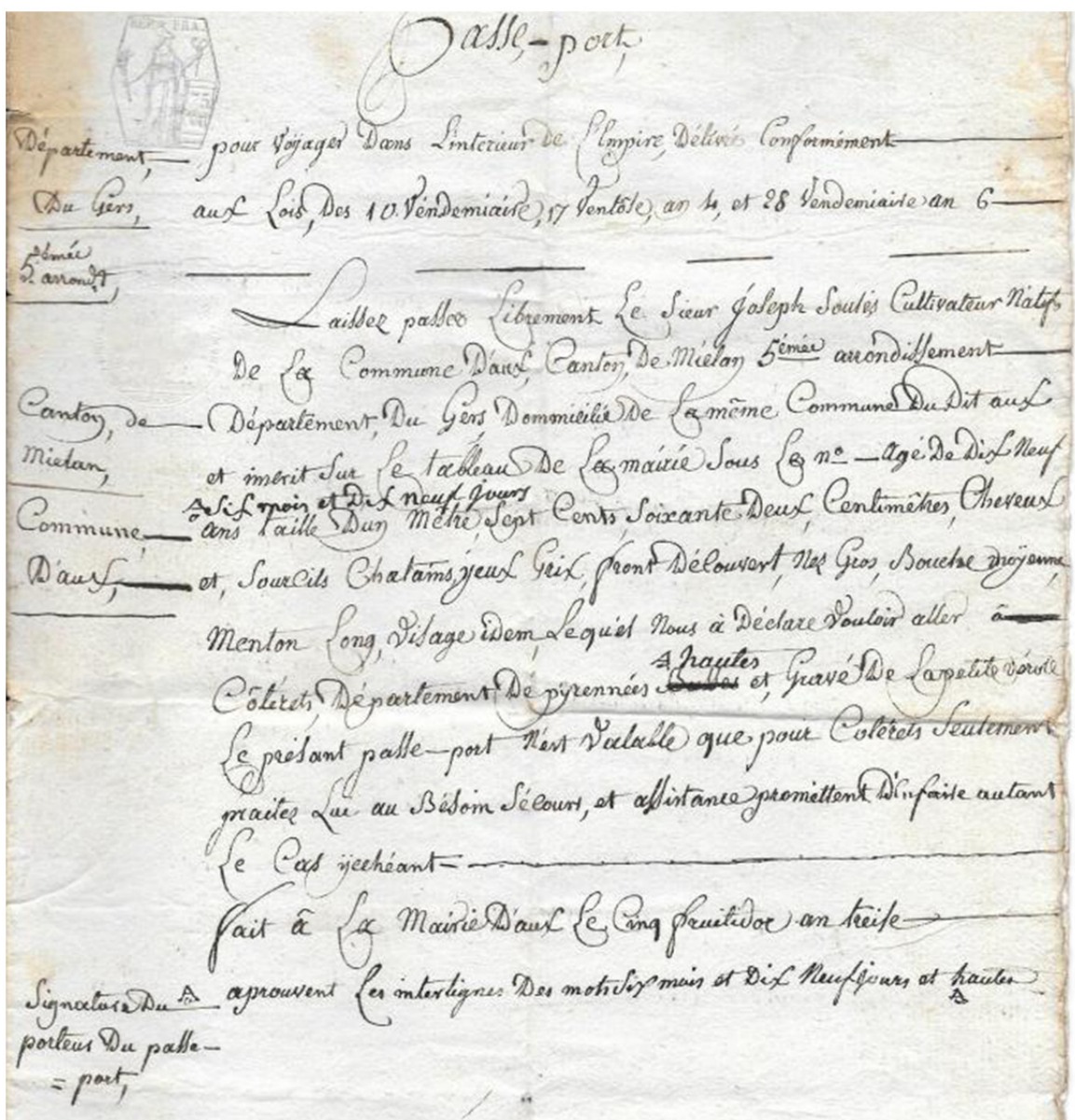


Les attestations de déplacement

L'attestation pour sortir de son domicile pendant un confinement dû à une épidémie n'est pas une nouveauté due à la Covid-19 et au gouvernement français actuel !

Prenez garde aux contrôles de la maréchaussée y point ne faiste obbli de vostre dérogation lors des vostres périplez. Quelvi parchemin vobz donnera protection avers la peste et le gbet.

Ce document date de 1803, pendant le règne de Napoléon 1^{er}. Joseph Soules a sollicité et obtenu une autorisation de déplacement d'environ 120km, un « Passe-port » pour aller d'Aux-Aussat (département du Gers) à Cauterets (département des Hautes-Pyrénées) pour suivre une cure alors que son visage « est gravé de la petite vérole », effroyable variole dont les épidémies étaient particulièrement redoutées. Pensait-il que la cure soignerait son mal ?



A remarquer que les cartes d'identités n'existant pas à cette période, l'attestation contient en plus de la destination des lieux et la description de son mal, son identification physique : âge 19 ans, taille 1.72m, cheveux et sourcils châtain, yeux gris, etc..

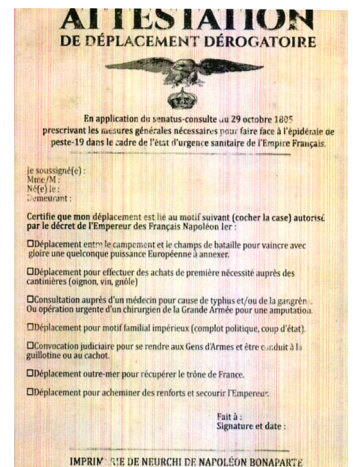
Une autre attestation intéressante



L'attestation autorise un certain Alexandre Coulomb à quitter son village de Remoulin, dans le Gard où il n'y a « aucun soupçon de Mal Contagieux », pour se rendre à Blouzac, ville voisine. Au XVIII^{ème} siècle, on circule peu et l'on se méfie de l'étranger, surtout en période d'épidémie or, en 1720, un nouvel épisode de peste, qui fera plus de 100'000 morts, ravage la population. Face à cette maladie endémique, les risques de contagion sont nombreux, et les déplacements sont limités.

A noter que c'est un Suisse de Morges, Alexandre Yersin, docteur en médecine et fondateur de l'institut Pasteur à Nha Trang (Indochine) qui a identifié en juin 1894 le bacille de la peste (*Yersinia pestis*) lors d'un séjour à Hong Kong et qui met au point en 1896 un sérum anti pesteux obtenu par immunisation du cheval et permettant de lutter contre la peste.

Un faux semblant parodique d'attestation circule actuellement sur Facebook et de nombreux internautes prennent sa publication au 1^{er} degré, la confondant avec de vrais documents de l'époque. Elle est datée de Napoléon 1^{er} alors que la couronne et l'aigle présents sur le document datent de Napoléon III et les cases à cocher n'existaient pas à cette période.



Un retraité recruté en CDI « Confinement à Durée Indéterminée » – Claude Maury

Sources pour cet article : Journal le Parisien, Le Journal du Gers et Passé simple